

EXERCICE 1

Coche la case qui convient au sujet de la déconcentration :

N°	AFFIRMATIONS	VRAI	FAUX
01	La région, pôle de développement, déconcentré et décentralisé, renferment au moins deux départements.		
02	L'organisation administrative est basée sur la déconcentration et la décentralisation pour le développement et l'unité.		
03	La déconcentration rapproche l'Etat de ses administrés à travers des représentants nommés.		
04	La création de la région repose sur son étendue et son potentiel économique, la volonté de l'Etat, de la proximité culturelle de ses populations		
05	Les impôts financent en partie la politique de décentralisation et la déconcentration administrative.		
06	Le préfet est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de l'intérieur.		
07	Les chefs de villages ne sont pas sous l'autorité administrative des sous-préfets.		
08	La décentralisation permet aux populations de participer directement au développement de leur localité par rapport à la déconcentration.		
09	Le gouverneur du district autonome d'Abidjan en 2016 est Thiam Augustin.		

EXERCICE 2

Relie les éléments concordants relatifs à la déconcentration administrative.

NOMBRE

ENTITE DECONCENTRE

AUTORITE

1) 31.....	a- LES REGIONS	I- LE PREFET
2) 107....	b- LES SOUS-PREFECTURES	II- LE PREFET DE REGION
3) 510....	c- LES DEPARTEMENTS	III- LE SOUS-PREFET
4) 8000..	d- LES VILLAGES	IV- LE CHEF DE VILLAGE

EXERCICE3 : Indique par une croix si l'affirmation est vraie ou fausse.

AFFIRMATION	VRAI	FAUX
Le chef de canton et le chef de village sont des auxiliaires du sous-préfet.		
Le département une structure décentralisée.		
Le préfet nomme le sous-préfet.		
Le préfet de région est un agent de l'Etat.		
Le district une structure de l'administration déconcentrée.		
Le village est la plus petite des circonscriptions administratives.		
Le sous-préfet est le délégué du préfet.		
Agboville est le chef lieu de la région de la Mé.		
Bouna fait partie de la région du Gontougo.		
Le préfet de département coordonne les actions du chef du village.		
Le gouverneur de district est la première autorité de l'administration déconcentrée.		